



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 276-65-2022

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, que le conseil municipal de McMasterville a adopté :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 276-65-2022 amendant le règlement numéro 276-2 concernant la circulation et la sécurité publique afin d'ajouter un panneau d'arrêt obligatoire sur la rue de la Belle-Source et de modifier les dispositions concernant le stationnement sur la rue Morin et la rue des Saules.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux bureaux de la Municipalité sis au 255, boulevard Constable, à McMasterville, durant les heures d'ouverture de bureau.

DONNÉ À McMASTERVILLE, ce 8^e jour du mois de novembre 2022.

Directrice des Services juridiques
et greffière adjointe,

Me Marie-Josée Bédard